

novembre 2014



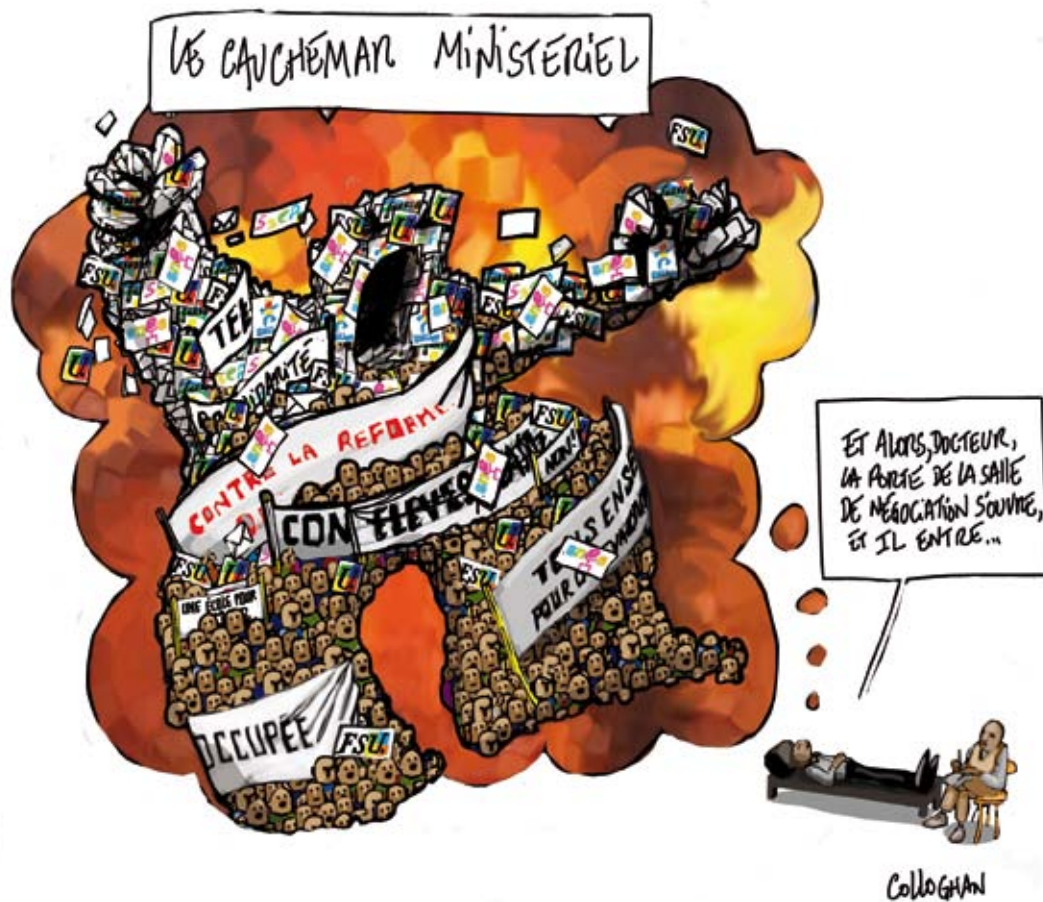
Syndicat National des Enseignements de Second degré

Section académique de Lille
209 rue Nationale, 59000 Lille - tél 03 20 06 77 41
s3lil@snes.edu - www.lille.snes.edu

Hors série Snes Lille n°1
spécial élections professionnelles

ISSN : 0399.6522

**Pour renforcer le service public d'Éducation,
pour améliorer les conditions de travail...
Renforcez la FSU, votez SNES,
SNEP, SNUEP, SNUIPP, SNESUP et FSU !**



du 27 novembre au 4 décembre : Élections professionnelles
Votons SNES, SNEP, SNUEP, SNUIPP, SNESUP et FSU



Un vote, des enjeux !

Fini le temps où les salles des profs étaient tapissées de dizaines de professions de foi, de listes de candidats informant qu'il y avait des élections professionnelles. Ceux qui auraient pu ou voulu passer au travers pouvaient même être rappelés à l'ordre par des chefs d'établissement désireux d'obtenir le quorum de 50 % de votants nécessaire afin d'éviter un 2^{ème} tour.

Depuis 2011, les conditions de déroulement des élections ont radicalement changé, contre l'avis du SNES et de la FSU :

- une campagne électorale officielle on ne peut plus discrète, uniquement sur l'ENT (Espace Numérique de Travail) dédié aux élections ;
- et surtout un vote électronique dont les modalités ne brillent toujours pas par leur simplicité !

Le but du Ministère est clair : affaiblir le taux de participation à ces élections, passé de plus de 65 % avec un vote papier, à 42 % avec le vote électronique en 2011. Une faible participation profite toujours aux organisations minoritaires et peu implantées, voire inexistantes sur le terrain. En 2011, un seul corps y a véritablement échappé, celui des chefs d'établissement qui a voté à plus de 95 %.

Mobilisons-nous pour renforcer la participation... et les votes SNES et FSU ! Il faut voter et faire voter pour les Commissions administratives paritaires (CAP) et pour les Comités techniques (CT). Chaque voix compte !

La « représentativité » des syndicats se calcule à partir des voix obtenues au CT.

En 2011, 20889 personnels tous corps confondus ont voté ; les syndicats de la FSU ont perdu 522 voix entre les votes exprimés en CAP et le vote en CT. Or, la majorité au CTA à Lille s'est jouée à 97 voix au profit du SE-UNSA, qui a pu compter sur l'apport de 455 personnels de direction et de seulement 510 certifiés, 51 agrégés et 72 CPE (contre 3740 voix pour le SNES-FSU dans ces 3 catégories !).

Rendre la participation compliquée, c'est donc tenter de minorer le poids du syndicat majoritaire, le SNES, et de sa fédération, la FSU : nous dérangeons, car nous sommes seuls à être vraiment représentatifs de toute la diversité des professions de l'éducation, et en capacité de dénoncer, mobiliser, combattre et proposer !

Du 27 novembre au 4 décembre, en votant SNES et FSU, vous (ré) agissez :

- pour que vos élus et commissaires paritaires continuent à être les interlocuteurs incontournables ;
- pour que le SNES et la FSU puissent être des remparts efficaces de nos missions, métiers et statuts ;
- pour que les orientations que nous portons avec l'ensemble des personnels s'imposent.

Paritarisme :

POUR QUI VOTEREZ-VOUS ENTRE LE 27 NOVEMBRE ET LE 4 DÉCEMBRE ?

→ Pour les commissaires paritaires, vos représentants dans les Commissions Administratives Paritaires Académiques / Nationales (CAPA et CAPN) et pour vos représentants dans les Comités Techniques Académique et Ministériel (CTA et CTM), soit 4 votes (3 pour les non-titulaires (CCP, CTA, CTM) et 2 votes pour les stagiaires (CTA, CTM)). Les réunions de ces instances ont de nombreuses incidences sur les évolutions collectives comme sur les destins individuels. La profession, consciente des enjeux, y a fait du SNES et de la FSU des représentants souvent majoritaires (voir graphique et tableau ci-contre).

Des incidences non négligeables

Les représentants de la FSU pèsent sur les décisions de l'administration ; leur participation aux instances s'effectue toujours dans le respect de mandats clairs, dans l'intérêt des personnels et des élèves et dans la transparence (avec nous, pas de mauvaises surprises sur nos interventions et nos votes). Les réunions de ces instances constituent un point d'appui important pour nos mobilisations, tant nationales que locales : suppressions de postes, dénaturation de nos métiers par des réformes qui ne visent qu'à supprimer encore plus d'emplois ...

Le vote au CTA déterminera aussi le nombre de sièges que la FSU occupera dans les Comités Techniques Départementaux, au Comité Départemental de l'Éducation Nationale (carte scolaire du 1^{er} degré, des collèges...), au Comité Académique d'Action Sociale, au Comité Hygiène - Sécurité - Conditions de Travail (CHS-CT)...

Le vote au CTA déterminera la représentativité de la FSU et de ses syndicats, notre capacité à résister aux dégradations et à imposer d'autres choix ; il déterminera également les moyens en décharges attribués aux organisations : cela a son importance pour assurer l'efficacité du syndicat.

Les votes que vous allez émettre du 27 novembre au 4 décembre seront décisifs pour asseoir la représentativité de notre organisation, et essentiels pour peser demain sur nos conditions de travail : voter pour la FSU aux CTA et CTM, et pour le SNES aux CAPA et CAPN, c'est voter pour renforcer, au quotidien, notre capacité de proposition, d'action et de défense des personnels.



tous concernés !



COMMISSIONS PARITAIRES CAPA / CAPN

Les commissaires paritaires sont des collègues élus pour 4 ans lors des élections professionnelles. Les élus représentent les personnels de leur corps (certifiés – agrégés – CPE – COPsy – PEGC) lors des commissions où ils se retrouvent à parité avec l'administration, notamment pour les actes de gestion. Ils peuvent également être consultés par le rectorat ou le ministère lors de groupes de travail (mutations, hors-classe...). Exceptionnellement, ils siègent lors de commissions disciplinaires. Au final, les décisions sont toujours de la responsabilité de la seule administration, mais les interventions de tous les syndicats de la FSU permettent des avancées sensibles, puisqu'elles s'appuient sur un très important travail préparatoire, sur l'attachement au respect de règles définies au préalable, au respect de la transparence des opérations et de l'égalité de traitement des collègues, mais aussi sur la connaissance d'un milieu professionnel où nous exerçons à vos côtés (il n'y a aucun déchargé complet chez nous) et, enfin, sur notre expérience reconnue d'élus majoritaires.

Puisqu'il s'agit d'une élection par corps, c'est au titre de chaque syndicat de la FSU (SNES, SNEP, SNUEP, ...) que les listes ont été déposées.

COMITÉS TECHNIQUES CTA/CTM

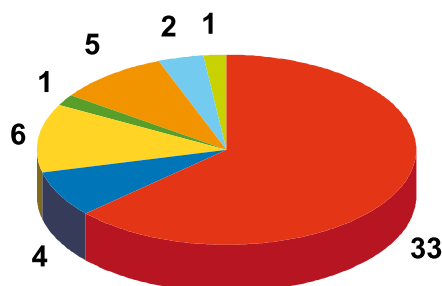
Depuis 2011, les membres des CTA et CTM sont élu-e-s directement.

Vos représentants SNES seront issus des listes portées par la FSU, tous syndicats confondus. Les élus siégeant dans les comités techniques (CTA et CTM) sont chargés d'émettre des avis sur l'ensemble des mesures touchant à nos évolutions de carrières, de statuts, de postes, et sont consultés sur la carte des formations...

Le CTA est aussi obligatoirement consulté sur de nombreux sujets qui sont d'une importance fondamentale pour la vie des écoles et des établissements, des personnels et des agents :

- Les créations et les suppressions de postes ;
- Les ouvertures et fermetures de formations et d'options ;
- L'étiquetage et le profil des postes spécifiques dans le second degré ;
- Le régime indemnitaire pour les personnels administratifs, les infirmiers/ères, les assistants sociaux ;
- La carte des agences comptables ;
- Les barèmes de mutation dans le second degré ;
- Le plan académique de formation.

Commissaires paritaires
Académie de Lille, 2011-2014



Les élus SNES-SNEP-SNUIPP-SNESUP dans les CAPA pour 2011-2014

corps	certifiés	agrégés	CPE	COPSY	PEGC	EPS (sauf agrégés)
nombre de sièges à pourvoir	19	10	8	5	3	7
nombre d'élus SNES - SNEP - SNUIPP - SNESUP (2011-2014)	11	6	4	3	2	7

Les élus FSU dans les CTA, les CTSD 59 et 62 ainsi qu'aux CHSCTA, CHSCTD 59 et 62 pour 2011-2014

Instances	CTA	CTSD 59	CTSD 62	CHSCTA	CHSCTD 62	CHSCTD 59
nombre de sièges à pourvoir	10	10	10	7	7	7
nombre d'élus FSU (2011-2014)	4	4	4	3	3	3



Voter en connaissance de cause

Savez-vous vraiment pour qui et quel projet vous votez ? Nous vous proposons ici de faire le point sur quelques propositions du SNES-FSU et de les confronter à celles des autres organisations afin de susciter le débat en salle des profs. Il est important de voter en fonction des positions que chacun souhaite voir effectivement défendues et de connaître les divergences de fond, à la fois en termes d'analyse et de stratégie.

Salaires

Il y a sans doute unanimité des organisations syndicales pour dénoncer **l'absence de revalorisation salariale et la dégringolade du pouvoir d'achat depuis 25 ans**. Mais les discours ne résistent pas à l'examen des actes : **le gel des salaires depuis 2010 résulte de l'accord des fédérations UNSA-CFDT-CGC-CFTC** qui ont signé un accord salarial comprenant une très faible revalorisation du salaire indiciaire et donc entérinant la perte du pouvoir d'achat. Ces fédérations, en brisant le front syndical au cœur de fortes mobilisations des salariés, ont fermé brutalement la porte aux légitimes revendications salariales.

Le bac : examen national anonyme ou contrôle continu ?

Ce qu'en pense le SNES-FSU :

Le SNES-FSU est opposé au contrôle local : il défend un examen national et anonyme seul à même de garantir aux élèves l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur, sans discrimination liée à l'établissement ou l'académie d'origine. Le ministère ne cesse de développer la pratique du « contrôle en cours de formation » (CCF) qui, pour le SNES-FSU, est à la fois dangereuse (contrôle local, pas d'anonymat) et source de dénaturation du métier (le prof devient un simple évaluateur, l'organisation est très lourde et le temps passé au CCF empiète sur le temps de cours). Une petite précision sur les langues : chacun a pu mesurer les dégâts causés par le CCF en langue.

Ce qu'en disent les autres :

Les discussions sur les rythmes scolaires, et actuellement sur « l'évaluation », auront des incidences sur les examens de fin d'année, et en particulier le bac. « *Revenir sur l'organisation du baccalauréat qui empêche l'alternance 7 semaines / 2 semaines* » est une piste de travail pour l'UNSA, qui propose de « *substituer à l'examen trois épreuves ponctuelles soumises au contrôle continu* ». Le SGEN-CFDT considère, lui, que le bac est « *un examen terminal de plus en plus désuet* ».

Nouveaux décrets régissant nos statuts

Ce qu'en pense le SNES-FSU

En s'abstenant au CTM sur les projets de décrets régissant nos statuts, le SNES-FSU a voulu à la fois acter l'aboutissement d'une négociation qui avait permis d'écartier certains dangers comme l'annualisation du temps de travail (quoi qu'en disent certains), et signifier qu'il restait encore beaucoup à faire. Dans les négociations, le SNES-FSU a par exemple obtenu :

- le maintien de la définition hebdomadaire de nos services (et non simplement « *service hebdomadaire de référence* » comme dans le projet initial) ;
- la suppression des majorations de service diverses : toutes les heures se valent, fini le critère des « effectifs faibles » pour imposer une heure de service « gratuite ».

Mais le SNES-FSU continue à dénoncer l'augmentation du temps de travail des personnels, assaillis de nombreuses tâches nouvelles. Il mène la bataille contre le recours aux heures supplémentaires, destructrices d'emplois et obstacles à une véritable revalorisation. Il propose de diminuer l'horaire de service (qui doit rester défini hebdomadairement) et d'y inclure un abattement forfaitaire pour le travail collectif, géré par les équipes : 17h dont 2h forfaitaires pour les certifiés, 15h dont 2h forfaitaires pour les agrégés ; 35 heures dont 5 heures forfaitaires pour les CPE, le temps de service des CO-Psy intégrant celui, nécessaire au travail, avec les équipes pédagogiques ; 26 h pour les certifiés en documentation, prenant en compte leur double fonction, gestionnaire et pédagogique. **Circonscrire l'augmentation du temps de travail et engager sa réduction est la première condition d'un service public efficace et de qualité.**

Ce qu'en disent les autres :

Dans le rapport sur les rythmes scolaires, la CFDT (SGEN) et l'UNSA (SE) estiment que « *l'évolution du métier pourrait poser la question de l'annualisation* ». Les deux organisations constatent ainsi que « *l'annualisation existe déjà dans les lycées professionnels (...). La diminution des vacances d'été serait envisageable* » pour la CFDT « *à partir du moment où il y aurait concertation* ». « *Après tout, dans la moitié des départements, le temps des vacances d'été a été raccourci pendant dix ans, pour l'expérimentation de la semaine de quatre jours, sans que cela pose de problème* », rappelle de son côté l'UNSA. Le SNALC, quant à lui, a voté pour les décrets.

Recrutement et formation initiale

Pour le SNES-FSU, l'élévation du niveau de recrutement est indispensable pour garantir une formation universitaire et professionnelle exigeante, ainsi qu'une revalorisation salariale. Le SNES-FSU demande une augmentation des aides, des bourses, et se bat pour la mise en place de pré-recrutements. Très attaché au recrutement national, et à la gestion, elle aussi nationale, des personnels (à la différence du SGEN et du SE-UNSA qui refusent également la revalorisation universitaire de nos métiers), le SNES-FSU, après avoir obtenu le retour à un stage à temps partiel, se met en ordre de bataille actuellement aux côtés des stagiaires pour lutter contre les dérives « IUFM-esques » que tend à prendre l'ESPE, Ecole Supérieure du Professorat et de l'Éducation : NON au chantage à la validation, aux pressions infantilisantes, OUI à une formation professionnelle motivante et construite avec les stagiaires, OUI à la prise en compte des frais réels engagés pour la suivre et à une augmentation des salaires, pour que nos métiers redeviennent attractifs aux yeux des étudiants.



Autonomie des établissements

Ce qu'en pense le SNES-FSU :

L'autonomie des établissements est déjà importante et les conseils d'administration ont des pouvoirs de décisions dans de nombreux domaines. L'élargissement de cette autonomie conduit aujourd'hui à permettre aux établissements de s'affranchir, au moins en partie, des contraintes des grilles horaires nationales et des contenus d'enseignement, et accroît les prérogatives des chefs d'établissement dans le domaine de la gestion des personnels. Le SNES-FSU est en total désaccord avec cette mise en cause d'une éducation nationale, qui débouche sur des inégalités accrues entre les établissements et entre les classes d'un même établissement et sur des conditions d'exercice du métier négociées au niveau local, avec pour corollaire injustice, inégalités, soumission aux pressions hiérarchiques, développement de l'individualisme et d'une gestion au « mérite ».

Ce qu'en disent les autres :

Le SE-UNSA, tout comme le SGEN-CFDT, sont de fervents partisans de l'autonomie des établissements.

Action

Syndicat de « masse » et majoritaire, le SNES-FSU se doit d'être à l'origine des mobilisations. Il a le souci de préserver l'unité syndicale la plus large possible, tout en refusant de céder à l'attentisme de certaines organisations. Lorsque le SNES-FSU lance un appel, il sait qu'il sera entendu : cela lui donne une certaine responsabilité. Il s'agit donc d'être à l'écoute du terrain et non de se faire plaisir en appelant toutes les semaines à la grève générale, comme le font certains syndicats minoritaires qui ne prennent aucun risque à le faire - puisqu'ils savent qu'ils ne seront pas suivis. Pour autant, de la simple pétition à la grève reconductible, nous n'avons aucun a priori pour ou contre telle ou telle forme d'action, **notre seul souci étant l'efficacité.**

Hors-Classe et fin de carrière

La hors-classe obtenue grâce aux mobilisations de 1989 devait initialement constituer une fin de carrière pour tous. Le barème pratiqué dans l'académie de Lille depuis 6 ans sur-valorisait les débuts de carrière, dans le but de diviser les salles des profs entre « jeunes méritants » et « anciens dépassés », mais aussi d'attribuer des promotions moins coûteuses à court terme (un échelon 7 de certifié ou CPE promu, c'est 0 euro à verser ; un échelon 11 avec 3 ans d'ancienneté, c'est 310 euros en plus par mois). A force de montrer les incohérences (un collègue avec une note pédagogique de 52 au 11^{ème} échelon n'obtenant pas la hors-classe, alors qu'un autre, avec une note pédagogique de 44 au 7^{ème}, l'avait !), les dysfonctionnements (déséquilibre entre disciplines, retards d'inspection...), **le SNES-FSU a gagné un barème juste, mettant les personnels à l'abri des pressions des chefs d'établissement et des inégalités d'inspection, garantissant à chacun-e, le temps venu, d'être promu-e.**

Pour le SNES-FSU, il ne s'agit que d'une étape : **la hors-classe ne doit pas être un aboutissement, mais un palier dans une grille de carrière à reconstruire complètement, du début à la fin.**

Socle commun / lycée « Châtel »

Ce qu'en pense le SNES-FSU :

Le SNES-FSU a toujours considéré que l'ancien socle commun était une imposition : marginalisation de disciplines ; appauvrissement des savoirs (sans lesquels les compétences n'ont pas de sens) ; aggravation des inégalités scolaires (aux uns le socle, aux autres le programme). Surtout, il augmentait la difficulté d'enseigner et alourdissait la charge de travail (livrets de compétences), en prescrivant des pratiques standardisées réduisant l'enseignant à un évaluateur permanent. Il se réjouit donc de la remise à plat de cet ancien socle de manière à lui donner plus de cohérence.

Le SNES-FSU considérait que le « lycée Allègre » n'était pas satisfaisant : c'est une autre réforme que celle de 2010 que le SNES revendiquait, plus ambitieuse, avec davantage de temps en petits groupes et un ancrage disciplinaire fort. Diminuer les horaires des élèves, comme cela a été le cas avec la réforme Châtel, est une mesure discriminante socialement. La définition locale de certains horaires, et l'accompagnement personnalisé « fourre-tout » en 2^{nde}, sont des mesures dénoncées depuis le début par le SNES-FSU. Le lycée « Châtel » a en outre « permis » de supprimer de nombreux postes. A l'analyse du projet Châtel, le SNES-FSU a immédiatement alerté les personnels sur les menaces qu'il contenait tant pour les élèves que pour eux-mêmes. Lors du Conseil Supérieur de l'Éducation, il s'est prononcé contre. Malheureusement, au vu des remontées dans les établissements, la réalité nous a donné raison : désorganisation, complexification des emplois du temps, dégradation des conditions de travail. **Le Snes-FSU demande donc une remise à plat de cette réforme.**

Ce qu'en disent les autres :

Toujours dans le rapport sur les rythmes scolaires, l'UNSA articule son projet d'évolution autour du socle commun : « les enseignants auront à s'organiser différemment, pour partie en horaires interdisciplinaires » ; selon la CFDT, « ils auront à aller plus avant dans la logique du socle commun en privilégiant l'évaluation par compétences, dans le cadre par exemple d'un contrôle en cours de formation qui imposera d'autres pratiques ». (...)

Le SGEN-CFDT et le SE-UNSA ont voté pour la réforme du lycée lors du CSE du 10/12/2009. Le SGEN-CFDT affirme d'ailleurs que « les enseignements d'exploration en seconde, l'accompagnement personnalisé, le tronc commun en première, le tutorat possible, l'espace d'autonomie pour les établissements peuvent constituer des leviers pour la transformation du lycée. (...) ».

En l'absence d'autres références, les citations proviennent des sites internet des syndicats concernés.



Des listes représentatives,

Les élections au CTA

Comité Technique Académique
Liste présentée par la F.S.U.
(SNASUB, SNEP, SNES, SNICS, SNPI, SNUAS-FP, SNUEP, SNUIPP, SNUPDEN, SNUACTE)

• **Représentatives de nos professions**, les listes du SNES, du SNEP, du SNESup et du SNUIPP, syndicats de la FSU, le sont assurément : renouvellement, présence de l'ensemble des disciplines, des catégories, des secteurs de l'académie et de près de 53 % de femmes. **Féminisation et rajeunissement ne sont pas de vains mots pour nous : candidates et nouveaux ne sont pas relégués en fin de liste !**

• Représentatives de nos professions, elles le sont aussi par le choix des syndicats de la FSU de ne pas avoir de militants complètement déchargés : **vos élus sont donc avant tout des collègues exerçant leur activité professionnelle à vos côtés**, bénéficiant parfois de quelques heures de décharge. Ce n'est pas le cas de toutes les organisations syndicales qui se présentent à vos suffrages ! Cette connaissance réelle du terrain est sans doute l'une des raisons qui ont permis à nos listes d'être majoritaires en voix et en sièges lors des précédentes élections.

A vous de confirmer et d'amplifier cette représentativité en votant du 27 novembre au 4 décembre pour les listes SNES, SNEP, SNUEP, SNESup, SNUIPP de la FSU et pour la FSU elle-même aux CT.

BOULONNE Karine , <i>Professeur certifiée</i>	Lycée F.Darchicourt, Hénin Beaumont (62)
JADE Yves-Marie , <i>Professeur des écoles</i>	École Jacques Prévert, Tourcoing (59)
BOULOGNE Marc , <i>Professeur d'EPS</i>	Lycée Pierre Forest, Maubeuge (59)
GAULTIER Nathalie , <i>Assistante sociale</i>	DSDEN Nord, Lille (59)
FOUCHOU-LAPEYRADE Éric , <i>Attaché d'administration</i>	Lycée E. Branly, Boulogne-sur-Mer (62)
DAUCHOT Dominique , <i>Professeur des écoles</i>	Segpa du Collège Verlaine - St Nicolas lez Arras (62)
COLIN Michaël , <i>Professeur agrégé</i>	Lycée M. de Flandre, Gondcourt (59)
MOREL Alexis , <i>Professeur agrégé</i>	Lycée Condorcet, Lens (62)
ALEMANY Jacques , <i>Professeur de lycée pro</i>	LP Coubertin, Calais (62)
RIEZ Didier , <i>Personnel de direction</i>	Collège Jean Vilar, Angres (62)
GRESSIER Valérie , <i>Infirmière</i>	LP du Détroit - Calais (62)
VAN WYNENDAELE Karine , <i>Professeur agrégée</i>	Collège Michelet - Lens (62)
DAHOU Malika , <i>Agent non-titulaire</i>	Ecole Le Petit Prince - Mons en Barœul (59)
SOMET-DEPESTEL Annabelle , <i>Professeur des écoles</i>	Ecole Le Petit Prince - Mons en Barœul (59)
TIPRET Fanny , <i>Professeur d'EPS</i>	Collège Nadaud - Wattrelos (59)
REGNIEZ Alexandra , <i>Professeur des écoles</i>	Ecole Jaurès Curie - Sains en Gohelle (62)
LEFEVRE Stéphane , <i>Attaché d'administration</i>	DSDEN Nord, Lille (59)
NOWACKI Hélène , <i>Agent non-titulaire</i>	Collège G. Brassens - Saint Venant (62)
COSTENOBLE Didier , <i>Professeur agrégé</i>	Lycée Queneau - Villeneuve d'Ascq (59)
PIECUCH Catherine , <i>Professeur agrégée</i>	Collège G.Brassens - Saint Venant (62)

Les élections aux CAPA

CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION

Hors classe

VINS Anne Christine	Lycée professionnel Michel Servet - Lille - 59
DEMANY Christine	Lycée Montebello - Lille - 59

Classe normale

NAOUA Youcef	Lycée Van Der Meersch - Roubaix - 59
HOUACINE Cédric	Lycée Polyvalent Eugène Thomas - Le Quesnoy - 59
DEBACQ Ludivine	Collège Jean Mermoz - Fâches-Thumesnil - 59
LEOPOLDI Benjamin	Lycée professionnel Sévigné Tourcoing - 59
BRECKNER-COMMES Magali	Collège Roger Salengro - Saint Pol sur Ternoise - 62
BROUT Florian	Collège Jacques Brel - Fruges - 62
BISMUTH Maeva	Collège Martin Luther King - Calais - 62
POIRET Romain	Lycée Albert Châtelet - Saint Pol sur Ternoise - 62
PETIT Laure	ZR Lille Roubaix Tourcoing Lycée Jean Rostand - Roubaix - 59
BLANCO Mireille	Collège Fénelon - Cambrai - 59
MINON Fabienne	Collège Anne Frank - Lambersart - 59
BOULHCEN Sultana	Lycée polyvalent Pablo Picasso - Avion - 62
RIVOALLAN Stéphane	Collège Marguerite Berger - Pas en Artois - 62
PROBST Valérie	Lycée Auguste Béhal - Lens - 62

DIRECTEURS DE C.I.O. ET CONSEILLERS D'ORIENTATION PSYCHOLOGUES

Directeurs de centre d'information et d'orientation

SAVARY Odile	CIO - Tourcoing - 59
CAPON Joël	CIO - Boulogne - 62
CAPUT Manuelle	CIO - Arras - 62
GASNIER Bertrand	CIO - Armentières - 59

Conseillers d'orientation - psychologues

BONENFANT Yann	CIO - Dunkerque - 59
NAFATI Séverine	Rectorat de l'académie de Lille - Lille - 59
LAURENT Caroline	CIO - Lille - 59
DULIEU Patricia	CIO - Valenciennes - 59
DENIS Franck	CIO - Liévin - 62
BONENFANT Juliette	CIO - Dunkerque - 59

des élus qui sont d'abord des collègues

Les élections aux CAPA

CERTIFIÉS ET ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT

Hors classe

LEROUX Willy , <i>Technologie</i>	Collège du Moulin – Grande-Synthe – 59
LAUMENERCH Magali , <i>Lettres modernes</i>	Collège Jules Verne – Maubeuge – 59
MANTE-DUNAT Marylène , <i>SES</i>	Université Lille 1 Sciences et Technologies – Villeneuve d'Ascq – 59
JAMET Bruno , <i>Génie Elec. Electronique</i>	Collège Romain Rolland - Waziers – 59
DEPREZ Marie-France , <i>Histoire Géographie</i>	Collège P. Langevin – Rouvroy – 62
LESTANG Philippe , <i>Éducation musicale</i>	Collège Schuman – Halluin – 59
GRAIN Nadine , <i>SES</i>	Lycée E. Woillez – Montreuil – 62
PETIT Sylvain , <i>Mathématiques</i>	Collège J. Jaurès – Calais – 62

Classe normale

BOULONNE Karine , <i>Histoire Géographie</i>	Lycée Darchicourt – Hénin Beaumont – 62
GALAND Karine , <i>SVT</i>	Collège D. Diderot – Dainville – 62
QUETU Thierry , <i>Mathématiques</i>	Lycée E. Branly – Boulogne – 62
DOOGHE Émilie , <i>Documentation</i>	Lycée V. Labbé - La Madeleine – 59
DUQUESNE Boris , <i>Technologie</i>	Collège du Pèvèle – Orchies – 59
FROMENT Hélène , <i>Histoire Géographie</i>	Collège Terroir – Marly – 59
BEKKOUCHE Sabria , <i>Physique Chimie</i>	Collège Paul Duez – Leforest – 62
SALGAROLO Lucie , <i>SES</i>	Lycée V. Labbé – La Madeleine – 59
WILLEKENS Dorothée , <i>Lettres modernes</i>	Collège J. Ferry – Douai – 59
DUFLOS Eric , <i>Lettres modernes</i>	Collège Salengro – Saint Pol sur Ternoise – 62

DELANGUE Eric , <i>Sciences physiques et chimiques</i>	Lycée Fénelon - Lille – 59
DOOGHE Juliette Marie , <i>Histoire Géographie</i>	Collège Van Der Meersch – Roubaix – 59
CARRAUD Olivier , <i>Anglais</i>	Lycée L. de Vinci – Calais – 62
BAILLY Geoffrey , <i>Lettres modernes</i>	Lycée G. Mollet – Arras – 62
KAIM Michaël , <i>Mathématiques</i>	Lycée Montebello – Lille – 59
DELIANNE-ROUSSEL Cécile , <i>Lettres modernes</i>	Lycée Kernanec – Marcq en Barœul – 59
BOUDINA Souad , <i>Sciences Médico-sociales</i>	ZR Lille Rbx Tcg – Lycée V. Labbé – La Madeleine – 59
NOWAK Yann , <i>Histoire Géographie</i>	Collège A. Frank – Dourges – 62
MUSIELINSKI Aurélie , <i>SVT</i>	Collège Lavoisier – Auchel – 62
YASSINE Khalid , <i>Espagnol</i>	ZR Artois Ternois – Lycée Darchicourt – Hénin Beaumont – 62
PROVAIN Christophe , <i>Electrotechnique</i>	Collège du Caraquet – Desvres – 62
GALLOT Pierre-François , <i>Physique Chimie</i>	Lycée Montebello – Lille – 59
BROUTTIER Jean-François , <i>Anglais</i>	Université du Littoral Côte d'Opale – Dunkerque – 59
CHAUDESAIGUES Sarah , <i>Anglais</i>	Lycée Carnot – Bruay la Buissière – 62
ADAMS Raymond , <i>Anglais</i>	Lycée J. Mousseron – Denain – 59
PERLOT Sylvie , <i>Sciences Médico-Sociales</i>	Lycée E. Labbé – Douai – 59
BOUZIN Anne Marie , <i>Allemand</i>	Lycée R. Queneau – Villeneuve d'Ascq – 59
SAUVAGE Hubert , <i>Philosophie</i>	Lycée H. Darraas – Liévin – 62
GRUNFOGEL Marc , <i>Espagnol</i>	Collège Pierre et Marie Curie – Gravelines – 59
HOCHART Frédéric , <i>Génie Elec. Electronique</i>	Lycée Jean Bart – Dunkerque – 59

AGRÉGÉS

Hors classe

PERLOT Vincent , <i>Histoire-Géographie</i>	Lycée Paul Duez – Cambrai – 59
BLANCHARD Didier , <i>EPS</i>	Collège du Westhoek – Coudekerque Branche - 59
SHIRLEY Marilyn , <i>Anglais</i>	Lycée Blaise Pascal – Longuenesse - 62
VERGEADE Michèle , <i>Philosophie</i>	Lycée Marguerite de Flandre – Gondecourt - 59

Classe normale

COLIN Michaël , <i>Mathématiques</i>	Lycée Marguerite de Flandre – Gondecourt – 59
BORNAIS Claire , <i>Mathématiques</i>	Université Lille 1 Sciences et technologies - Villeneuve d'Ascq - 59
MOREL Alexis , <i>Eco Gestion</i>	Lycée Condorcet – Lens – 62
CHOPLIN Agnès , <i>Arts Plastiques</i>	Collège Descartes – Mons en Baroeul – 59
DENEUEGLISE Serge , <i>SVT</i>	Lycée Louis Pasteur – Somain – 59

FORMENTEL Marie , <i>Sciences physiques</i>	Lycée Jacquard – Caudry – 59
DUTRIAUX Antoine Nicolas , <i>Mathématiques</i>	Lycée Pierre Forest – Maubeuge - 59
MARRO Frédérique , <i>Lettres modernes</i>	Lycée Queneau – Villeneuve d'Ascq - 59
MATHIEU Olivier , <i>Histoire Géographie</i>	Lycée Henri Darraas – Liévin - 62
CHALMIN Cécile , <i>Histoire</i>	Lycée Faidherbe – Lille 59
FOURNY Renaud , <i>Physique Chimie</i>	ZR Artois Ternois – Lycée Albert Châtelet – Saint Pol sur Ternoise - 62
BOURGOUIN Carine , <i>Lettres Modernes</i>	Lycée Camille Desmoullins – Le Cateau Cambrésis - 59
FRACKOWIAK Grégory , <i>Histoire Géographie</i>	Collège Youri Gagarine – Montigny en Gohelle – 62
MOLINS Marine , <i>Lettres modernes</i>	Lycée Pasteur – Hénin Beaumont – 62
GENY Romain , <i>SES</i>	Lycée Pablo Picasso – Avion – 62
PIECUCH Catherine , <i>Allemand</i>	Collège Georges Brassens – Saint Venant – 62

PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL DE COLLÈGE

RUDANT Philippe	Collège Alphonse Daudet - LEERS (59)
LABEAU Thierry	Collège Marguerite Yourcenar - MARCHIENNES (59)
DANEL Chantal	Collège Jacques Prévert - HEUCHIN (62)
MARISSAL-GUTOWSKI Marie-Claude	Collège Saint-Exupéry - ONNAING (59)
LALOUX Emmanuel	Collège Pierre Cuallacci - FREVENT (62)
CHARPENTIER Elisabeth	Collège Paul Verlaine - ST-NICOLAS-LEZ-ARRAS (62)



Voter et faire voter : le parcours du combattant

La campagne électorale est lancée depuis le 22 septembre. Chaque électeur est concerné. Il est crucial que chaque section locale du SNES, et chaque syndiqué, prenne le temps d'effectuer des tâches simples mais essentielles :

- Distribuer et afficher les courriers envoyés en nombre par le SNES et la FSU.
- Informer les collègues sur leurs droits, sur les règles et sur les enjeux en utilisant les publications envoyées dans les établissements mais aussi le site du SNES (le S3 est à votre disposition en cas de nécessité).
- Vérifier que le chef d'établissement applique bien les procédures officielles :
 - Affichage des listes électorales dans les établissements dès le 15 octobre
 - Distribution des identifiants à partir du mardi 4 novembre et jusqu'au 12 novembre sous enveloppe cachetée et contre signature.

LA SEMAINE DE VOTE : du 27 novembre au 4 décembre

- Le vote est possible à partir du jeudi 27 novembre à 10h jusqu'au jeudi 4 décembre 17h, 24 heures sur 24, depuis n'importe quel ordinateur connecté à internet (vote possible depuis le domicile, par exemple).
- Un « kiosque » (ordinateur dédié uniquement au vote) sera ouvert dans chaque établissement comportant plus de 8 électeurs le jeudi 4 décembre de 9h à 17h au moins. Dans chaque établissement de plus de 30 électeurs, le kiosque devra comporter au moins deux ordinateurs. Il sera donc la plupart du temps possible de voter depuis son lieu de travail le dernier jour mais il vaut mieux éviter l'effet embouteillage du dernier jour et voter avant.
- De plus, tout électeur peut voter dans le kiosque de n'importe quel établissement qui en comporte un, même si cet établissement n'est pas son lieu de travail : chaque électeur peut ainsi aller voter dans l'établissement le plus proche de chez lui.
- Un électeur peut se faire accompagner par n'importe quel autre électeur pour aller voter en cas de difficulté.

Les votes

Pour la grande majorité des électeurs, il y aura 4 votes à effectuer, et il ne faut surtout pas en oublier. Le vote pour le CTM va ainsi fixer la représentativité syndicale de chaque syndicat. Contrairement aux votes antérieurs, il n'y a pas de taux de participation minimal car il n'y aura qu'un seul tour. Il est donc très important de voter et de faire voter afin que le taux de participation soit maximal.

LES DÉMARCHES POUR POUVOIR VOTER

- Créer son espace électeur en allant sur <https://vote2014.education.gouv.fr/#/login>
- Cliquer sur l'onglet « Créer mon compte ».
- Saisir son adresse mail académique (prenom.nom@ac-lille.fr en général) et choisir un mot de passe.
- Confirmer en cliquant sur un lien contenu dans le mail de confirmation envoyé à l'adresse académique.

Le SNES a mis en ligne une vidéo illustrative : <http://www.lille.snes.edu/spip.php?article2808>

L'identifiant obtenu dans le matériel de vote contre émargement ainsi que ce mot de passe créé sont indispensables pour pouvoir voter.

Problème avec les adresses professionnelles redirigées vers une adresse personnelle

Certains collègues ont redirigé leur adresse professionnelle (prenom.nom@ac-lille.fr) vers une adresse personnelle. Cette redirection rend parfois impossible la réception de la confirmation pour la création du compte électeur. Il faut donc annuler cette redirection.

Voici comment procéder : • aller sur le webmail de l'académie via : <https://webmail.ac-lille.fr/portail/> • cliquer dans la colonne de gauche sur « Gérer votre compte » dans la partie « Gestion du compte ».

- S'identifier avec les identifiants I-Prof et répondre à la question de sécurité.
- Cliquer alors sur « modifier sa propre fiche » au centre de l'écran. Tout en bas dans la partie « correspondance », l'adresse mail professionnelle est notée « désactivée » en rouge si vous avez fait rediriger vers un mail personnel qui apparaît alors en dessous.
- Pour annuler la redirection du compte, cliquer sur la croix rouge devant l'adresse mail personnelle.
- Pour lire ses mails académiques, il faut à nouveau se connecter via le webmail.

	CAPN	CAPA	CCP	CTM	CTA
Certifiés titulaires					
Agrégés titulaires					
CPE titulaires					
Co-Psy titulaires / DCIO					
Chaires supérieures					
Stagiaires (toutes catégories)					
PEGC					
Non-titulaires					
AED - AVS					

En cas de problème

Pour tout problème rencontré avec le chef d'établissement, contactez immédiatement la section académique du SNES par mail à s3lil@snes.edu ou par téléphone au 03.20.06.77.41

→ Identifiant non reçu ou perdu :

Si vous avez perdu votre identifiant, il sera possible jusqu'au 4 décembre 17 heures de récupérer ce même identifiant par voie électronique uniquement en se connectant sur le portail élection <http://www.education.gouv.fr/electionspro2014> « espace électeur » ou directement à <https://vote2014.education.gouv.fr/#/login>. Un nouvel identifiant sera alors envoyé par courriel à l'adresse professionnelle indiquée sur « Iprof » lorsque l'on clique sur l'icône « Mon dossier », dans la case « Mon adresse » (c'est dans la plupart des cas l'adresse mail académique (« prenom.nom@ac-lille.fr »)).

Si vous voulez avoir un nouvel identifiant (en cas de vol), cela ne sera possible que jusqu'au 26 novembre 9 heures. Ce nouvel identifiant sera envoyé par courriel ou par SMS.

→ Mot de passe perdu :

La procédure est la même que pour l'identifiant, mais l'électeur qui perd son mot de passe ne peut en recréer un autre que jusqu'au jeudi 4 décembre 16 heures 50.

Cas particuliers

Les TZR qui ne sont pas affectés à l'année recevront leur enveloppe par la voie postale (elle comprend une information générale sur les élections et l'identifiant de vote), de même que les électeurs en congé parental, en CLM, en CLD, en congé formation ou bénéficiant d'une décharge totale de service.

Sommaire

- Enjeux du vote - nos propositions p. 2 à 5
- Nos listes p. 6-7
- Le vote : mode d'emploi p. 8
- Joint à ce numéro un encart de 4 pages FSU et un marque-pages FSU